Réf. Farde e-Assemblées : 2565540

N° OJ : **3**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2023

Objet : Services du Secrétaire.- Tutelle spéciale sur le CPAS (art. 112bis).- Exercice budgétaire 2023.- Modification budgétaire n° 3.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu l'article 112bis de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS ;

Vu la délibération n° 9406 du Conseil de l'Action Sociale du 13/12/2023 adoptant la modification budgétaire n° 3 pour l'exercice 2023 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1er.- La délibération pré-rappelée du Conseil de l'Action Sociale du 13/12/2023 est approuvée.

Article 2.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au Conseil de l'Action Sociale.

Annexes :

Délibération CAS (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Livre MB3 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Rapport fr (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Récap MB 3/2023 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)